

Motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Mmes Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève».

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 23 septembre 2013, dans le rapport M-940 A)

MOTION

Vu le rayonnement cantonal et régional du Grand Théâtre;

vu ses problèmes budgétaires récurrents;

vu ses récents problèmes financiers;

vu la nécessité de favoriser la participation financière d'autres collectivités publiques et de partenaires privés;

vu l'absurdité de gérer le Grand Théâtre de manière annuelle (saison ≠ année civile);

vu les différents statuts du personnel (municipal et fondation) et les problèmes que cela engendre;

vu l'avant-projet de loi cantonale sur les arts et la culture;

vu les principes de bonnes gouvernances des établissements publics (projet de loi du Conseil d'Etat, recommandations de la Confédération, ligne directrice de l'Organisation de coopération et de développement économiques, etc.);

vu les pistes de réflexion esquissées dans la proposition PR-764 (budget du Grand Théâtre 2010-2011) présentée le 9 décembre 2009 par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

- de le soumettre à une convention de subventionnement pluriannuel conforme à l'esprit de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
- de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);
- d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut.